

[Consulter la version en ligne](#)



La newsletter du mouvement sportif en Auvergne-Rhône-Alpes

16 décembre 2021



Candidatures ouvertes **DU 2 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2021**

Trophées des Sports : les candidatures jouent les prolongations!

Dernière ligne droite pour candidater aux **Trophées des Sports 2020-2021** !

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 19 décembre 2021 inclus.

[Information et candidature](#)

Webinaire Innovation Sport n°12 : les Jeux Olympiques comme vecteur d'innovation.
Une Heure. Une Question clé. Toute l'Actualité de l'innovation.

| Vendredi 17 décembre de 10h00 à 11h00 en live sur **Be Sport** |
Présenté par Benjamin Carlier

Avec la participation de :

- **Omar EL-ZAYAT**
Responsable de l'intégration de l'innovation chez Paris 2024
- **Boris DARLET**
Président de la Fédération Française de Roller & Skateboard
- **Christophe CARNIEL**
Co-fondateur et CEO de VOGO

« DANS QUELLE MESURE LES JEUX OLYMPIQUES PEUVENT ILS ÊTRE UN ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION POUR LES ACTEURS DU MOUVEMENT SPORTIF ? »

Webinaire - Innovation Sport n°12 : Les Jeux Olympiques comme vecteur d'innovation

Vendredi 17 décembre de 10h00 à 11h00 - Plateforme BeSport

Dernier rendez-vous de l'année pour les webinaires Innovation Sport du CNOF sur le thème "Dans quelle mesure les Jeux Olympiques sont-ils un accélérateur d'innovation pour les acteurs du mouvement sportif ?".

Les intervenants :

Boris DARLET - Président de la FF Roller & Skateboard

Omar El-Zayat - Responsable de l'intégration de l'innovation chez Paris 2024

Christophe Carniel - Fondateur de VOGO

Rappel : vous devez faire partie du groupe France Olympique Innovation sur Be Sport pour assister aux webinaires.

Voir le direct

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 14 décembre 2021

1/3

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ	
	Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance : https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_socle_mss_maj7-12-21.pdf
LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet ; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h à partir du 29/11 ; - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle systématique du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	En complément du pass sanitaire, le port du masque est de nouveau obligatoire dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 14 décembre 2021

Retrouvez les dernières informations sur les décisions sanitaires applicables au sport et le protocole en vigueur.

Toutes les informations



Les Brûleurs de Loups vous donnent rendez-vous le 11 janvier 2022

Les Brûleurs de Loups donnent rendez-vous aux clubs de la Région le 11 janvier 2022 pour leur match contre Mulhouse. Pour l'occasion, profitez d'une place à tarif préférentiel : 10€ au lieu de 17€.

Toutes les informations dans la newsletter disponible ci-dessous et auprès de Alyette Muller - a.muller@bruleursdeloups.fr

Lire la newsletter des Brûleurs



Promouvoir la place des femmes dans les instances dirigeantes du sport

Découvrez le projet européen SWinG et ses travaux.

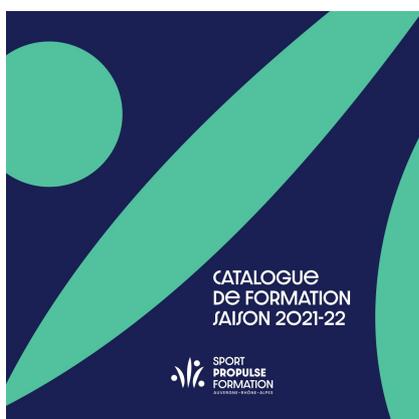
Découvrir le projet



Le guide 2022 Erasmus+ est sorti

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Découvrir Erasmus+



Catalogue de formation Sport Propulse Formation

Chaque mois, l'organisme de formation du CROS, Sport Propulse Formation, vous propose des formations sur des thématiques diverses.



Les offres en AURA

Retrouvez les offres d'emploi et de stage du mouvement sportif en Auvergne-Rhône-Alpes.

Consulter les offres

[Consulter le catalogue](#)



CROS
AUVERGNE
RHÔNE - ALPES

CROS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Maison Régionale des Sports
68 Avenue Tony Garnier
69 007 LYON



Cette newsletter a été envoyée à {{contact.EMAIL}}
Vous recevez cette newsletter car vous vous y êtes inscrit.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**